

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DREZERY

Séance du 12 décembre 2024

Membres du Conseil Municipal : 23
Présents : 16
Votants : 23
Absents : 7
Procurations : 7

L'an deux mille vingt-quatre et le douze décembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, Maire de Saint-Drézéry.

Présents :

Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, M. LE BLEVEC, Mme SIRVEN Françoise, M. DACHEUX Jean-Philippe, Mme HOUVENAGHEL-DEFOORT Géraldine, M. LAVIE Richard, Mme BIGLIONE-KAPLANSKI Marion, M. DEBARGE Francis, M. SALVADOR Daniel, M. MERCIER Philippe, Mme REYREAU Peggy, Mme TROCELLIER-BERGER Agnès, Mme JACQUEMIN Monique, Mme FERRERES France, Mme LEOTARD Hélène, Mme BAECKEROOT Marie-Hélène

Procurations :

M DI NATALE Paolo donne procuration à Loïc LE BLEVEC
M. ARNAUD Hervé donne procuration à M. Daniel SALVADOR
Mme ARNAUD Sandrine donne procuration à Mme Monique JACQUEMIN
M. FOURNEAU Julien donne procuration à M. Jean-Philippe DACHEUX
M. CAPELLI Fabrice donne procuration à Mme HOUVENAGHEL-DEFOORT Géraldine
M. JULIEN Eric donne procuration à Mme BIGLIONE-KAPLANSKI Marion
M. BELLOC Didier donne procuration à Mme Jackie GALABRUN-BOULBES

Objet : VIE ASSOCIATIVE - Subvention exceptionnelle à l'association SDNE

Mme Houvenaghel-Defoort, adjointe à la vie associative, informe les membres du conseil d'une demande de subvention exceptionnelle de l'association SDNE pour l'achat de matériel à destination de l'organisation des Sentinelles Vertes plusieurs fois par an.

Ce dossier a été examiné par la commission « Vie associative » le 12 novembre qui propose une aide de 200 €.

L'aide sera versée sur présentation de factures correspondant au montant de la subvention.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ACCORDE une subvention exceptionnelle à l'association SDNE pour l'achat de matériel à destination de l'organisation des Sentinelles Vertes plusieurs fois par an, d'un montant de 200 €
- DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2024
- DONNE POUVOIR à Mme le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture de l'Hérault

le

Et nublication ou notification le



Le Maire
Jackie GALABRUN-BOULBES